



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 novembre 2023 à 8 h 37 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le président Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Caroline Murray, conseillère, district électoral de Deschênes et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-958

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 15 ET 22 NOVEMBRE 2023 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENU LE 14 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 15 et 22 novembre 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 novembre 2023 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-959

AUTORISATION À COMMUNAUTO POUR L'INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES STATIONS ET AJOUT DE DEUX CASES DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'autopartage fait partie de l'offre en mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Communauto est présente sur le territoire de la ville de Gatineau par son offre de service d'autopartage et qu'elle souhaite élargir ses services en mettant à disposition deux nouvelles stations situées sur des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Communauto souhaite également disposer de deux cases de stationnement supplémentaires pour améliorer son offre de service dans des stations existantes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la mise en service des deux nouvelles stations suivantes :

Secteur	Stationnement	Adresse
Hull	Stationnement Morin	16, rue Papineau
Gatineau	Bibliothèque Riviera	12, rue de Picardie

- autorise la mise en service de deux cases de stationnement supplémentaires dans les stations existantes suivantes :

Secteur	Stationnement	Adresse
Hull	Centre communautaire Eugène-Sauvageau	179, rue Mutchmore
Hull	Centre communautaire Tétréau	361, boulevard de Lucerne

- décrète des modifications à la signalisation de stationnement aux endroits énumérés ci-bas et comme illustré aux plans numéros CRO-23-297, CRO-23-298, CRO-23-299 et CRO-23-300 pour y interdire le stationnement excepté aux véhicules Communauto :

Secteur	Stationnement	Adresse	Code postal	Cases
Hull	Stationnement Morin	16, rue Papineau	J8X 1T6	1
Gatineau	Bibliothèque Riviera	12, rue de Picardie	J8T 1N9	1
Hull	Centre communautaire Eugène-Sauvageau	179, rue Mutchmore	J8Y 3T9	1
Hull	Centre communautaire Tétréau	361, boulevard de Lucerne	J9A 3V8	1

- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tous les documents relatifs à la signature de l'entente avec Communauto pour donner plein effet à la décision du comité;
- autorise Communauto à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément aux plans numéro CRO-23-297, CRO-23-298, CRO-23-299 et CRO-23-300.

Adoptée

CE-2023-960

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE VERNON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Vernon, dossier RS-23-280, comme illustré au plan numéro CRO-23-321 du 24 octobre 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Vernon	Nord	À partir d'un point situé à 81 m à l'est du chemin Vanier sur une distance de 27 m vers l'est	Décembre à mars
Vernon	Sud	À partir d'un point situé à 27 m à l'est du chemin Vanier sur une distance de 81 m vers l'est	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-321 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-961

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISES ROBSYL EXCAVATION - RÉTABLISSEMENT D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC ENTRE LE BOULEVARD DU CASINO ET LA BRETELLE DU BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-392 du 17 mai 2023, adjugeait à la firme Entreprises RobSyl Excavation, un contrat pour le rétablissement d'un bouclage d'aqueduc entre le boulevard du Casino et la bretelle du boulevard Saint-Raymond pour un montant total approximatif de 350 934,19 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 145 574,38 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 145 574,38 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Entreprises RobSyl Excavation, dans le cadre du projet de rétablissement d'un bouclage d'aqueduc entre le boulevard du Casino et la bretelle du boulevard Saint-Raymond, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 145 574,38 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 496 508,57 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2023.

Adoptée

CE-2023-962

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Victoria, dossier RS-23-269, comme illustré au plan numéro CRO-21-566 (1 de 2 et 2 de 2) du 17 novembre 2023, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Sud	Entre les rues Laurier et Laval	En tout temps
Victoria	Nord	À partir de la rue Dollard-des Ormeaux, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Victoria	Nord	À partir de la rue Dollard-des Ormeaux, sur une distance de 12 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 10 m à l'ouest de la rue Dollard-des Ormeaux, sur une distance de 22 m vers l'ouest	10 minutes

Implanter une zone de stationnement horodateur :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 35 m à l'ouest de la rue Champlain, sur une distance de 6 m vers l'ouest	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 12 m à l'est de la rue Dollard-des Ormeaux, sur une distance de 30 m vers l'est	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir de la rue Kent, sur une distance de 35 m vers l'est	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir de la rue Kent, sur une distance de 29 m vers l'ouest	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La mise en place de la signalisation et du marquage sera réalisée par l'entrepreneur des travaux sur la rue Victoria à l'automne 2023.

Adoptée

CE-2023-963

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 038 - RÉFECTION DES CONDUITES DE

REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE TOURAINÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINÉ - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-606 du 6 juillet 2022, adjugeait un contrat à la firme DLS Construction inc. pour le remplacement du système de supports et du revêtement isolant des deux conduites de refoulement du poste de pompage Touraine au montant de 3 161 697,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-617 du 5 juillet 2023, adjugeait un montant supplémentaire à la firme DLS Construction inc. au montant de 707 784,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une délégation de pouvoir numéro 197626 a été approuvée au montant de 32 620,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles directives de changement sont apportées en lien avec l'échafaudage, l'inspection, la mise à niveau, le remplacement des toiles, le mesurage des mouvements des conduites ainsi que des frais mensuels de trois mois (octobre à décembre) pour les frais de chantier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 197626 pour un montant total de 32 620,89 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 509 125,82 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat des travaux de réfection des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine, pour un cumulatif des ajustements à approuver de 541 746,71 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 4 411 229,14 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2023 conditionnellement à la révision du TECQ.

Adoptée

CE-2023-964

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DE DIVERSES PARTIES DE LOTS - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - NOTRE-DAME, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE l'artère commerciale de la rue Notre-Dame nécessite des travaux majeurs de réaménagement et d'embellissement sur une distance d'environ 6,1 km;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du segment de 1,0 km de la rue Notre-Dame compris entre les rues Monseigneur-Lemieux et Campeau est en cours et que ce projet comprend notamment la réfection des services municipaux, la reconstruction de la chaussée, des bordures et trottoirs, ainsi que l'ajout de bandes cyclables;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la Ville doit, entre autres, acquérir une partie de terrain ainsi que des servitudes réelles et perpétuelles d'écoulement d'eau pluviale sous-terrain et de surface;

CONSIDÉRANT les échéanciers à respecter dans la réalisation du projet et le risque de retarder le début des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QU'étant dans l'impossibilité d'en arriver, à ce jour, à une entente de gré à gré avec les propriétaires précités pour l'acquisition des parcelles requises, le Service des affaires juridiques et le Service des biens immobiliers recommandent conjointement d'entreprendre des procédures d'expropriation des terrains :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une parcelle du lot 4 915 200 (futur lot 6 545 223) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,7 m², comme illustré sur le plan préliminaire préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2117 de ses minutes;
- autorise l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles d'écoulement d'eau pluviale sous-terrain et de surface, lesquelles sont illustrées sur les plans et les descriptions techniques préparés par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, sous les numéros 2185, 2186, 2187 et 2274 de ses minutes, soient :
 - une parcelle du lot 1 102 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 768,2 m²;
 - une parcelle du lot 1 102 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 203,1 m²;
 - une parcelle du lot 1 252 877 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 94,1 m²;
 - une parcelle du lot 1 252 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 95 m²;
 - une parcelle du lot 1 252 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 51,2 m²;
- mandate le Service des infrastructures et des projets à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique, et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- autorise le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des lots identifiés ci-haut;
- autorise le trésorier à verser aux expropriés, ou pour son compte l'indemnité provisionnelle telle que proposée par la Ville ou telle que négociée par les parties et applicable aux lots susnommés, conformément à la *Loi sur l'expropriation*, à même le poste budgétaire 06-30912-103.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2023.

Adoptée

CE-2023-965

OPTION DE RENOUELEMENT ET AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 213 - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO POUR ACTIFS IMMOBILIERS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-727 du 18 novembre 2023, adjugeait un contrat à la firme GMS Sécurité inc. pour l'entretien du système de surveillance vidéo pour les actifs immobiliers de la Ville au montant de 137 388,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé, période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-727	---	GMS Sécurité inc.	2020 SP 213 – Entretien du système de surveillance vidéo pour actifs immobiliers de la Ville de Gatineau	53 006,18 \$	2023-11-21 au 2024-11-20	Oui

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue audit contrat;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'une multitude de nouveaux projets d'installation sont présentement en fortes demandes pour l'année 2024, dû à la nouvelle plateforme en surveillance vidéo à la fine pointe de la technologie permettant d'effectuer des actions intéressantes que l'ancienne plateforme ne peut offrir;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la direction du Service des biens immobiliers à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 20 octobre 2020;
- autorise un montant supplémentaire de 275 947,53 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat de services d'entretien du système de surveillance vidéo pour les actifs immobiliers de la Ville, pour un cumulatif des ajustements à approuver à 328 953,53 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2024 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Le coût total de ce contrat, en tenant compte de la première période optionnelle et le montant supplémentaire des ajustements, représente un cumulatif de 466 342,04 \$.

Les fonds seront pris à même le budget de fonctionnement des services concernés et du PTI concerné.

Numéro de projet	Description	Montant (taxes incluses)
10245.05	Entretien réparation, et installation en matière de vidéosurveillance	53 006,18 \$
	Postes budgétaires des services requérants et PTI	275 947,53\$

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-966 **SOUMISSION 2023 SP 320 - ACHAT DE CAMIONS CHÂSSIS-CABINE, AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Garage P. Venne inc., 94, Notre-Dame, Repentigny, Québec, J6A 2P3, pour l'achat de camions châssis-cabine, avec équipements, pour un montant de 620 198,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
11-23002-005 (024) (0109-20025.24)	155 049,54 \$	Programme de remplacement véhicule V408 (financé par solde du H199)
06-30931-002 (0109-20022.02)	155 049,54 \$	Programme de remplacement véhicule - V272
18-23033-002 (0109-21476.02)	155 049,54 \$	Programme de remplacement - véhicule déneigement - Ajout camion numéro 1
18-23033-003 (0109-21476.03)	155 049,53 \$	Programme de remplacement - véhicule déneigement - Ajout camion numéro 2

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2023.

Adoptée

CE-2023-967 **SOUMISSION 2023 SP 379 - FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE - 2023-2024 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Compteurs d'eau du Québec, 213-3275, chemin de l'industrie, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Québec, J3G 0M8, pour la fourniture de compteurs d'eau potable - 2023-2024, pour un montant total approximatif de 328 886,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 octobre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire installation de compteurs d'eau – achats compteurs d'eau (06-30872-003; Pivo 0061-20227.03).

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2023.

Adoptée

CE-2023-968

APPROBATION DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 45

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des embauches numéro 45 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste des embauches numéro 45	Embauche du personnel temporaire	39 715,39 \$	5 novembre au 11 novembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2023.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Conseiller
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif